

Reclassement des praticiens hospitaliers : où en sommes-nous ?

Vous nous sollicitez régulièrement sur l'avancée de ce dossier. Pour mémoire, deux procédures sont en cours :

- Un recours en Conseil d'État contre le décret, déposé par les intersyndicales Action Praticiens Hôpital – à laquelle nous appartenons via Avenir Hospitalier – et Jeunes Médecins;**
- Des recours individuels que vous avez faits au Tribunal Administratif, après que nous ayons épuisé tous les moyens d'échapper à ces procédures juridiques : tentatives de négociations, grève, etc. en pleine crise sanitaire !**

Nous redemandons régulièrement que ce problème de l'avancement des PH soit remis sur la table : il paraît qu'il n'y a pas d'argent. Le ministère joue la montre en attendant le Conseil d'État... Le temps juridique est un temps long, les délais pour avoir une audience en Conseil d'État sont de l'ordre de dix-huit mois à deux ans habituellement. Les tribunaux administratifs ne se prononceront qu'une fois que le Conseil d'État aura statué.

Patience, donc...